

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 36/005/2008 – ÉFAI

27 octobre 2008

AU 300/08 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

HAÏTI **David Boniface (h), 27 ans
ainsi que ses proches**

David Boniface, professeur des écoles et militant des droits humains dans la commune des Irois (département de Grande-Anse), a été menacé de mort. Amnesty International est inquiète pour sa sécurité et celle de ses proches.

David Boniface a été menacé le 13 octobre, alors qu'il rentrait aux Irois afin de rendre visite à ses parents. Il vivait dans la clandestinité depuis quinze mois, après que son frère eut été tué par des hommes armés associés, semble-t-il, au maire de cette commune. Le 14 octobre, David Boniface a quitté Les Irois lorsqu'il a appris par ses voisins que des hommes armés, parmi lesquels se trouvaient les auteurs présumés du meurtre de son frère, étaient venus à son domicile pour le chercher.

Le 27 juillet 2007 vers 20 heures, le maire des Irois et plusieurs hommes armés sont entrés par effraction au domicile des Boniface. Ils cherchaient David, qui était absent à ce moment-là. Cependant, ils ont trouvé son frère âgé de vingt-trois ans, Ecclésiaste Boniface, qui a été frappé de plusieurs coups de machette avant d'être abattu par l'un des assistants du maire. L'homme qui a tiré sur lui a été identifié par au moins deux témoins oculaires, mais il n'a toujours pas été arrêté. Le 28 juillet 2007, après avoir enterré son frère, David Boniface a quitté Les Irois afin de se protéger.

David Boniface pense que c'est lui, et non son frère, qui devait être tué en raison des activités de défense des droits humains qu'il mène aux Irois. Dans la journée du 27 juillet, il avait aidé une femme à porter plainte après que le maire, semble-t-il, l'eut giflée parce qu'elle avait jeté des ordures sur le bord d'une route. David Boniface l'avait alors accompagnée au bureau du juge de paix afin de signaler ces faits. Sous la pression du maire, ce magistrat avait placé la plaignante en garde à vue au poste de police le plus proche, à Anse d'Hainault, une ville située à environ quinze minutes des Irois. Elle avait été libérée sans inculpation trois jours plus tard.

En 2008, le maire des Irois aurait été impliqué dans un autre cas de violence dans cette commune. Le 8 avril, il est entré par effraction dans les locaux de la radio associative locale et d'un cybercafé, accompagné de nombreux sympathisants. Nissage Marthyr, propriétaire des lieux, et Jildens Ismé, un employé de la radio, ont été blessés par balle. Le premier a été amputé d'un pied et le second a perdu un œil. Le 29 septembre 2008, le maire a été arrêté. Il est actuellement en détention provisoire dans la ville de Jérémie, accusé du meurtre d'Ecclésiaste Boniface et d'avoir tenté d'assassiner Nissage Marthyr et Jildens Ismé.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet pour la sécurité de David Boniface et de ses proches ;
- exhortez les autorités à faire bénéficier ces personnes d'une protection adaptée et à assurer leur sécurité, conformément à leurs souhaits ;
- demandez qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée dans les meilleurs délais sur le meurtre d'Ecclésiaste Boniface et les menaces reçues par David Boniface, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À : (l'envoi de fax en Haïti peut s'avérer difficile, mais veuillez vous montrer persévérant)

Première ministre et ministre de la Justice et de la Sécurité publique :

Madame Michèle D. Pierre-Louis

La Primature, Route de Bourdon, Imp. Prosper, n.1, (Villa d'Accueil), Port-au-Prince, Haïti

Fax : +509 3228 2772

+509 3245 0474 (merci de vous montrer persévérant ; veuillez demander la ligne de fax.)

Formule d'appel : Madame la première ministre et ministre de la Justice,

Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti :

Mario Andresol

Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti

Grand Quartier Général de la Police, 12 rue Oscar Pacot, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : +509 3245 7374

Formule d'appel : Monsieur le Directeur Général,

Responsable de la Section des Droits de l'Homme à la MINUSTAH et représentante du Haut-Commissaire aux droits de l'homme :

Lizbeth Cullity

Human Rights Section, MINUSTAH, 385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : +509 244 9366/ 9367

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Justice et Paix

Foyer Culturel Jérémie

Rue Abbé Huet

Jérémie, Haïti HT 7110

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 8 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.